



**PLAN DIRECTEUR
DE BIODIVERSITÉ**

de Rosemont–La Petite-Patrie

Jun 2022

Tables des **MATIÈRES**

- 3** MOT DU MAIRE
- 4** INTRODUCTION
- 6** CARACTÉRISATION DU TERRITOIRE
- 11** VISION DU PLAN DIRECTEUR
- 13** LIGNES DIRECTRICES D'AMÉNAGEMENT
- 19** STRATES ÉCOLOGIQUES
- 26** NOYAUX DE BIODIVERSITÉ
- 29** CONNECTIVITÉ
- 36** PLAN D'ENSEMBLE
- 38** PERSPECTIVES
- 40** ACTIONS ET INDICATEURS





Mot du **MAIRE**



Plus que jamais, la transition écologique est au cœur des discussions sur l'avenir des villes. C'est pourquoi il est essentiel que l'aménagement du territoire soit réfléchi dans une perspective de développement durable.

Dans ce contexte, Rosemont–La Petite-Patrie se fait une fierté d'être un acteur de premier plan dans la lutte contre les changements climatiques. L'arrondissement est un milieu urbain dense, dans lequel on retrouve de multiples écosystèmes à protéger et promouvoir. En multipliant les actions favorisant la biodiversité – pensons notamment à la multiplication des ruelles vertes, à la plantation massive d'arbres, à l'implantation de saillies drainantes –, on crée des milieux de vie où les citoyens et citoyennes sont intimement connectés à la nature en ville.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que l'Arrondissement adopte son Plan directeur de biodiversité, un guide qui vient encadrer les bonnes pratiques de planification et d'intervention sur le domaine public et privé. Dans ce document, on retrouve des lignes directrices très claires pour protéger et bonifier les milieux naturels existants, ainsi que pour impliquer l'ensemble des acteurs autour d'une vision environnementale commune. Sachant la population de l'arrondissement très attachée à son milieu de vie et à son développement vert, l'adoption de ce Plan directeur de biodiversité vient solidifier notre positionnement en faveur de la transition écologique pour les décennies à venir.

Je remercie chaleureusement les équipes de l'Arrondissement qui, à l'image des citoyens et citoyennes, ont adhéré à cette vision en faveur de la biodiversité.

François Limoges
Maire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie



QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITÉ ET LA CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE?

Biodiversité

Diversité biologique. Diversité de la vie, incluant les espèces, les gènes, les populations et les écosystèmes (UNEP s.d.). La biodiversité se déploie et évolue aussi dans l'espace et dans le temps.

Connectivité

Degré de connexion spatiale entre les milieux naturels d'une région donnée (Taylor et collab. 1993). Cette connectivité peut être qualifiée selon ses dimensions biophysiques et la qualité des habitats (structurale), ainsi que par le taux de succès de déplacement des espèces (fonctionnelle).

INTRODUCTION

Dans le contexte où les impacts des changements climatiques se font de plus en plus ressentir, un engagement menant à des initiatives et réalisations en matière de transition écologique au sein des pratiques municipales est primordial. L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie s'est doté d'un plan directeur d'aménagement visant à protéger, soutenir et valoriser la biodiversité urbaine de son territoire. Fondées sur un portrait de la biodiversité permettant une meilleure connaissance du territoire, l'identification d'occasions

et la conception de stratégies d'interventions sur le domaine public visent à conserver et à réintroduire la biodiversité dans un contexte urbain dense et fortement minéralisé.

Le présent plan directeur se veut un outil de référence qui guidera les projets d'aménagement au sein de l'arrondissement. Il est également un document de planification soutenant une vision d'ensemble novatrice.



Territoire **D'INTERVENTION**

Localisé au centre de l'île, le territoire d'intervention s'étend sur tout l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Il est composé de quartiers issus d'un passé industriel étroitement lié au réseau ferroviaire, qui le borde sur deux de ces frontières.

La voie ferrée et ses abords représentent une infrastructure linéaire unique et de grand intérêt en matière de connectivité écologique et humaine, en même temps qu'un élément frontière avec les arrondissements voisins.

L'arrondissement représente un vaste territoire fortement urbanisé et minéralisé. La présence d'îlots de chaleur est importante, plus particulièrement dans l'ouest.

À l'est, un chapelet de boisés, friches et parcs suggère une infrastructure de connectivité linéaire sur les traces d'anciens cours d'eau.

Le territoire de réflexion, quant à lui, dépasse les frontières de Rosemont–La Petite-Patrie pour s'étendre jusqu'aux rives de l'île de Montréal à l'instar de la biodiversité qui ne connaît pas de limites. En effet, l'arrondissement s'inscrit au sein d'un réseau de parcs-nature, grands parcs et corridors verts.

Ainsi, le territoire d'intervention conjugue deux échelles territoriales, celle de l'arrondissement et celle de l'île, tout en prenant en compte une réflexion territoriale encore plus large, intrinsèque à la notion de biodiversité.

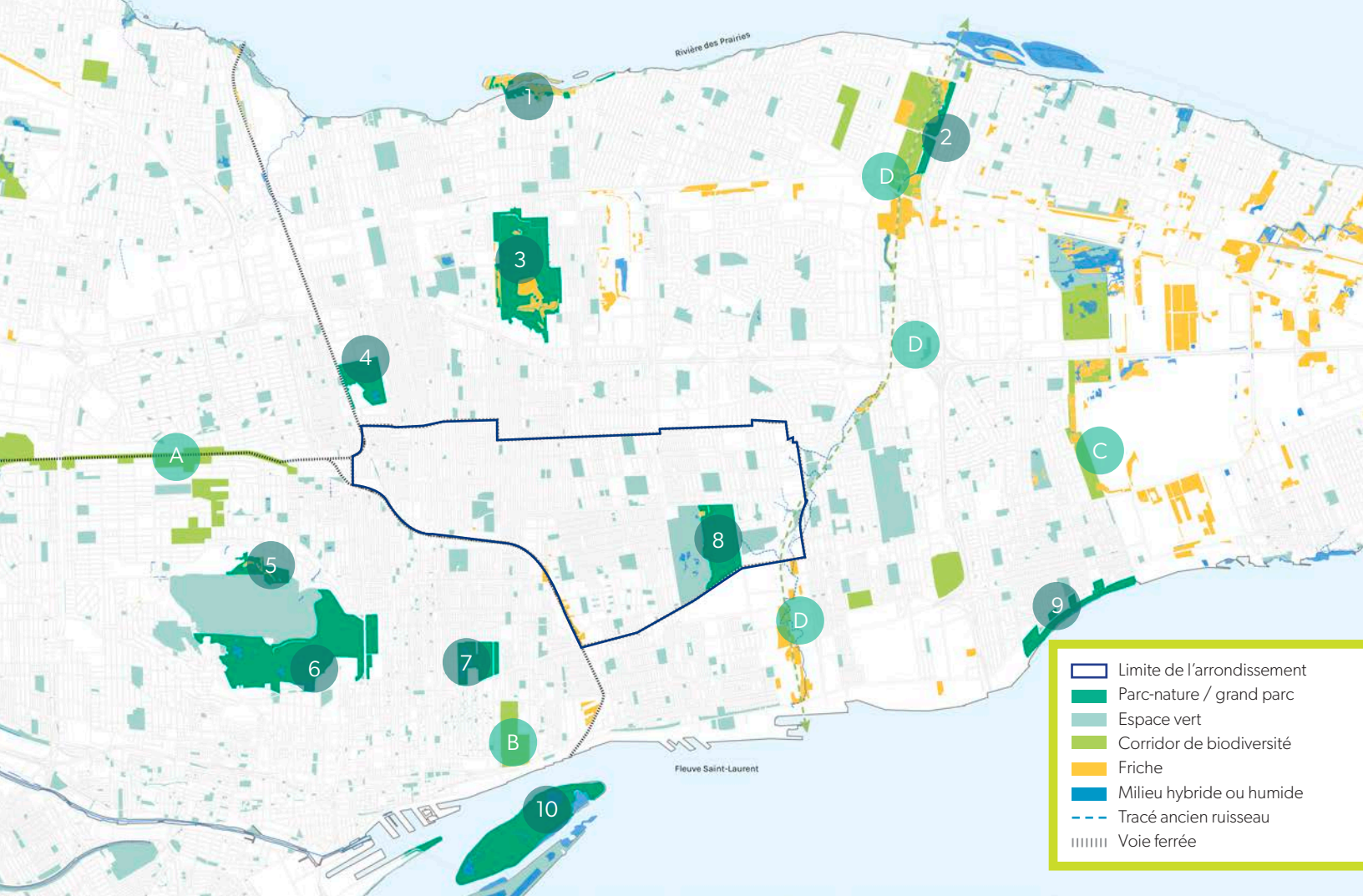
Posture **ET APPROCHE**

La biodiversité ne connaît pas de limites. Ce sont les diverses actions de l'être humain sur le territoire au fil du temps, et en particulier sur le territoire urbain, qui en diminuent la portée. Un changement de posture est souhaité pour que nos espaces urbains soutiennent tout le vivant, en respect avec les interdépendances entre les espèces et les cycles de vie. Une approche en trois points guide la caractérisation du territoire et de sa biodiversité ainsi que les étapes subséquentes :

- **S'appuyer sur l'existant**
- **Contre le morcellement des habitats et leur perte au fil du développement urbain**
- **Réfléchir et agir à diverses échelles pour favoriser la biodiversité et la connectivité**



CARACTÉRISATION DU TERRITOIRE



Milieus naturels, **PARCS ET ESPACES VERTS**

Fondements de la trame verte

Les milieux riverains, les parcs-nature et les grands parcs de Montréal représentent des noyaux de biodiversité à tenir compte afin d'établir des liens de connectivité écologique.

A Corridor Darlington

B Corridor du pont Jacques-Cartier

C Corridor des 5 écoles

D Corridor des ruisseaux

- 1 Parc-nature de l'Île de-la-Visitation
- 2 Parc-nature du Ruisseau-De Montigny
- 3 Parc Frédéric-Back
- 4 Parc Jarry
- 5 Parc Tionhtia:ke Otsira'kénhe
- 6 Parc du Mont-Royal
- 7 Parc La Fontaine
- 8 Parc Maisonneuve
- 9 Parc de la Promenade-Bellerive
- 10 Parc Jean-Drapeau



Parcs et espaces verts de l'arrondissement

Le territoire de l'arrondissement comprend une série de parcs et espaces verts de superficies variables qui sont plus représentés à l'est. Le parc Maisonneuve accolé au Jardin botanique et à l'ensemble formé par la Cité-Jardin du Tricentenaire, le golf municipal de Montréal, le Village olympique et le parc du Bois-des-Pères constitue une importante pièce paysagère à l'est, sans équivalent dans l'arrondissement.

Tandis qu'au nord-ouest, on note une faible présence de parcs et espaces verts qui sont aussi de tailles inférieures.

Le chemin de fer du Canadien Pacifique agit quant à lui comme frontière physique élargie, avec ses terrains industriels aux abords. À cette lisière limitrophe de l'arrondissement, la végétation spontanée apparue au fil du temps recèle un certain potentiel de connectivité.

Pour toute trame bleue, le tracé des anciens ruisseaux Fleury et Molson se lit dans la présence de friches et milieux humides subsistant à l'est notamment au Village olympique. Quelques étangs sont aussi présents au Jardin botanique.

CANOPÉE ET ARBRES

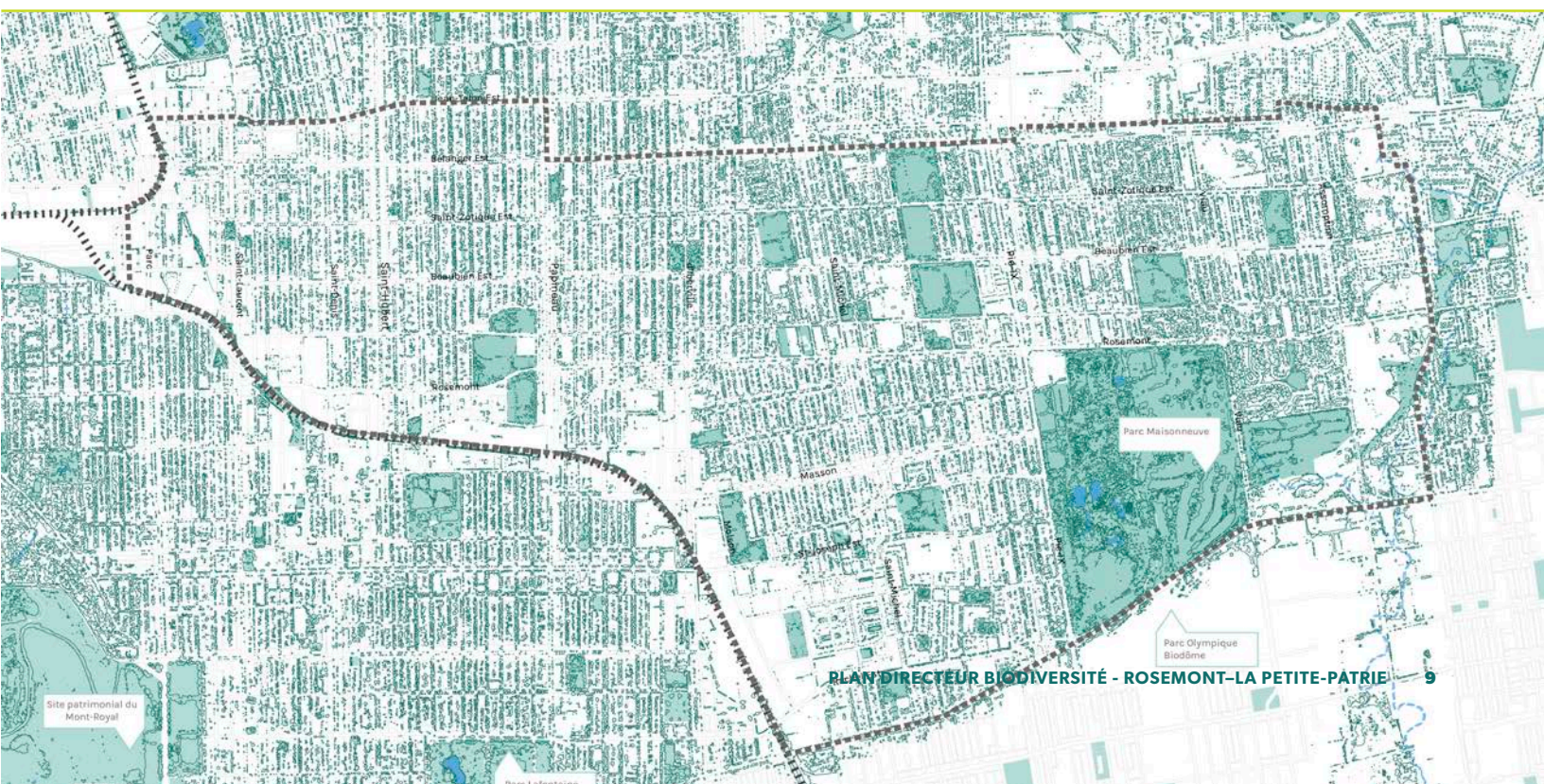
Le caractère majoritairement résidentiel de l'arrondissement explique son importante canopée. La plantation d'arbres se présente généralement comme un alignement monospécifique sur rue. Pour certains îlots, la plantation d'arbres en arrière-cour privée permet le déploiement d'une canopée sur le domaine public de la ruelle, par débordement.

La canopée est très clairsemée aux abords des deux corridors principaux, autour de la voie ferrée à l'ouest et de l'ancien ruisseau Molson à l'est. On observe que les parcelles peu plantées à l'intérieur du territoire sont principalement des terrains de grande emprise industrielle et commerciale.

La cartographie montre que la canopée des parcs est peu abondante et implantée en lisière. Cette implantation laisse d'importantes clairières au centre de chaque parc.

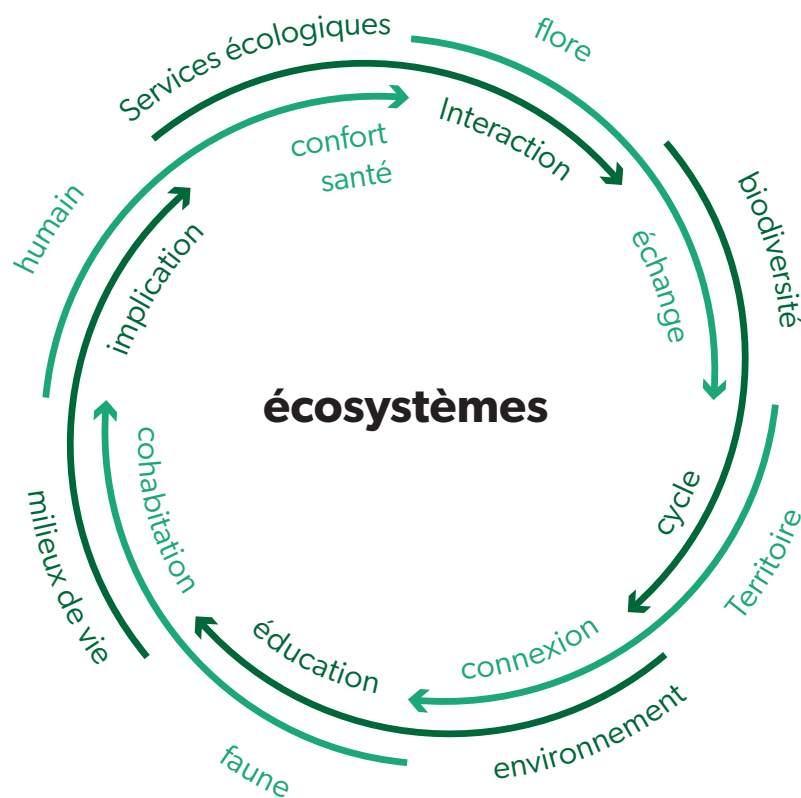
L'arrondissement dispose d'une grande diversité d'arbres plantés. Au total, il y a 171 espèces et variétés d'arbres plantés et de nombreuses variétés horticoles (367). Les espèces les plus fréquemment plantées sont le frêne de Pennsylvanie, l'érable argenté et l'érable de Norvège. Ces 5 espèces représentent 39,4 % des arbres, ce qui est considérable. Cet aspect doit être pris en compte, en raison des risques de maladies par des pathogènes ou ravageurs, comme on le voit avec l'agrile du frêne qui est en train de décimer la population montréalaise et qui crée des îlots de chaleur.

Au total, il y a 1 852 arbres remarquables répertoriés dans l'arrondissement, dont 1 713 arbres de taille remarquable et 139 arbres d'espèces en situation précaire. Cette rareté est le cas de cinq espèces : l'érable noir, le caryer ovale, le chêne blanc, le chêne bicolore et le noyer cendré. Le secteur du parc Maisonneuve et plusieurs rues dans la partie est de l'arrondissement sont bien pourvus en arbres remarquables. Ces nombreux arbres font la richesse de la forêt urbaine de Rosemont-La Petite-Patrie.





VISION DU PLAN DIRECTEUR



Vision du **PLAN DIRECTEUR**

En 2040, la population de Rosemont–La Petite-Patrie jouit d’un contact quotidien avec la nature et sa biodiversité, ce qui contribue à sa santé et son bien-être.

La faune et la flore se sont déployées grâce à l’introduction de nouveaux habitats hydriques et terrestres mis en réseau dans ses parcs, ses ruelles, ses rues ainsi que sur les propriétés publiques et privées. Cette connectivité écologique, conjuguée au renforcement des habitats existants, a contribué à un accroissement significatif de la biodiversité dans l’arrondissement et dans les milieux naturels qui s’y raccordent ailleurs sur l’île.

L’abondante biodiversité constitue une trame verte et bleue qui améliore la qualité paysagère et le confort des parcours à travers la ville, ce qui encourage l’adoption des transports actifs et intensifie la vie collective.

L’Arrondissement agit comme leader et saisit toutes les occasions de partenariat pour promouvoir et enrichir la biodiversité urbaine :

- dans l’aménagement du domaine public
- dans l’encadrement du domaine privé
- dans le soutien qu’elle offre au développement d’initiatives citoyennes et d’entreprises engagées dans la transition écologique



LIGNES DIRECTRICES D'AMÉNAGEMENT

La connaissance du territoire est le point de départ pour bien valoriser la biodiversité qui s'y trouve. Rosemont–La Petite-Patrie étant situé en milieu urbain et minéralisé, les acquis en matière de biodiversité demeurent une priorité. La création de nouveaux habitats permettra à la faune de se déployer sur le territoire. L'idée de connecter les différents habitats à toutes les échelles permettra de soutenir la diversité biologique et d'assurer le maintien des services écologiques à la collectivité. Pour y arriver, tous les acteurs doivent s'impliquer. Les 5 lignes directrices d'aménagement visent à traduire les pistes d'action pour la réalisation de la vision.

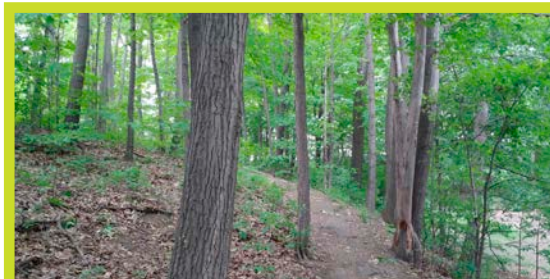
- 1. Connaître, soutenir et conserver la biodiversité existante**
- 2. Bonifier les habitats existants et en créer de nouveaux**
- 3. Constituer des milieux humides ou hydriques et renforcer la gestion écologique des eaux pluviales**
- 4. Connecter les habitats à toutes les échelles**
- 5. Impliquer tous les acteurs du territoire**

Lignes directrices **D'AMÉNAGEMENT**

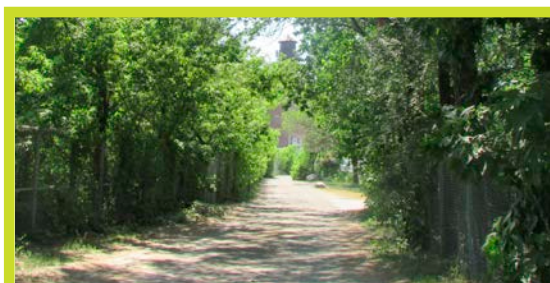
1. Connaître, soutenir et conserver la biodiversité existante

Dans un contexte fortement urbanisé et en pleine mutation, la sauvegarde et la mise en valeur des milieux naturels représentent une priorité. Les noyaux de biodiversité, les boisés publics et privés ainsi que les quelques milieux humides seraient à viser en particulier.

La connaissance la plus fine du territoire est la base pour développer des stratégies adaptées. Elle permettra entre autres de caractériser les noyaux de biodiversité et leurs potentialités, ainsi que d'effectuer le monitoring de ces écosystèmes.

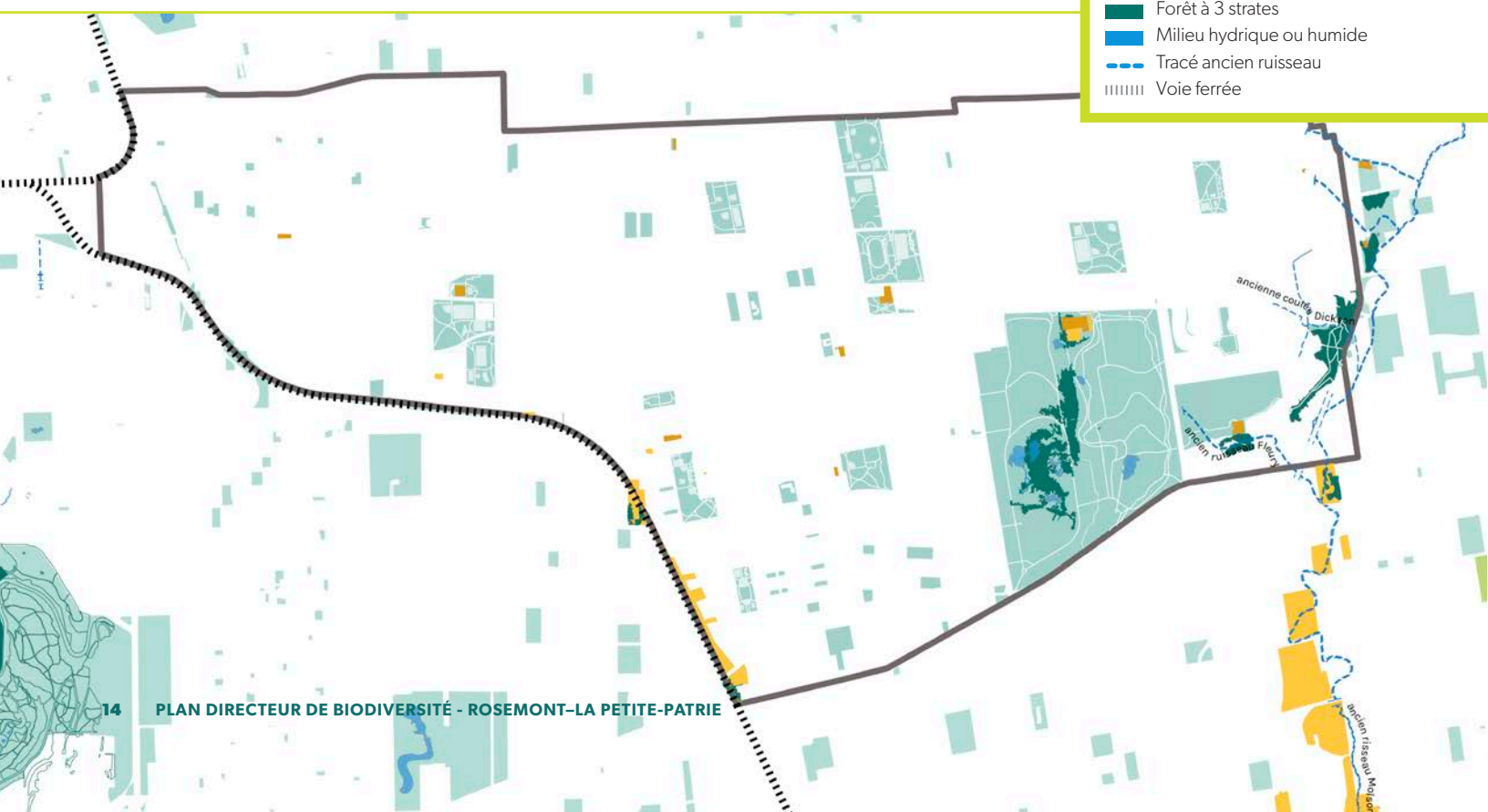


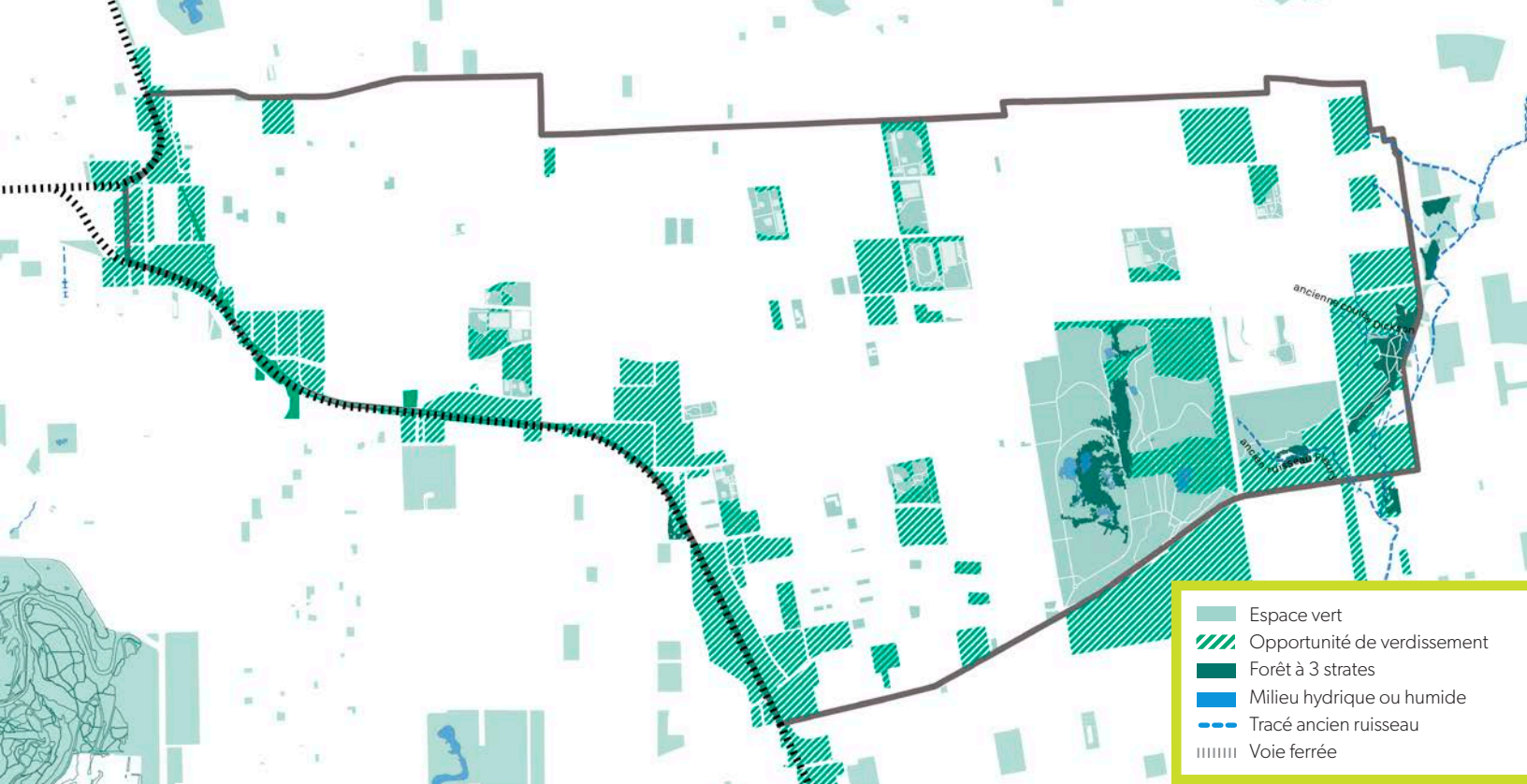
Parc du Bois-des-Pères



Parc linéaire du Réseau-Vert

- Espace vert
- Friche
- Jardin communautaire
- Forêt à 3 strates
- Milieu hydrique ou humide
- Tracé ancien ruisseau
- Voie ferrée





2. Bonifier les habitats existants et en créer de nouveaux

Le territoire très minéralisé limite les occasions de verdissement, il est donc nécessaire de rechercher toutes les possibilités de récupération d'espace sur le domaine public pour augmenter la biodiversité. Il faut également cibler les sites potentiels situés en terrain privé, comme des friches, des aires gazonnées ou des stationnements. En d'autres termes, planter des végétaux partout où cela est possible. Afin d'avoir un impact visible et rapide, des actions simultanées et sur de grandes surfaces sont à privilégier.

Les surfaces minéralisées devront le plus possible être converties en surfaces végétalisées. L'implication des institutions et des propriétaires privés est également un atout important à la création de nouveaux habitats.



Mini-forêt



Pré fleuri



Jardin nourricier partagé

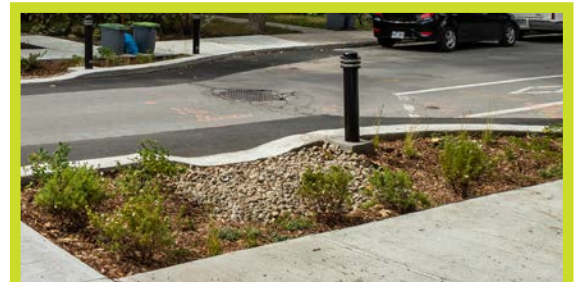
3. Constituer des milieux humides ou hydriques et renforcer la gestion écologique des eaux pluviales

La notion d'eau sur le territoire se décline en deux composantes :

- la conservation de l'eau et de milieux humides et hydriques en tant qu'habitats fauniques;
- la gestion plus écologique des eaux pluviales sur le domaine public.

Les milieux humides et hydriques jouent un rôle crucial dans le cycle de vie de plusieurs espèces fauniques. La superficie de ce type d'habitat devra donc être augmentée dans Rosemont-La Petite-Patrie. Il sera primordial d'instaurer ou de restaurer une connectivité entre les milieux existants et à venir au bénéfice de la faune locale.

La gestion écologique des eaux de pluie passe par l'intégration de jardins de pluie ou d'aires de biorétention sur le domaine public. Elles visent à capter ou à retenir les eaux de ruissellement sur une courte durée, pour assurer une certaine infiltration dans le sol vers les nappes phréatiques et décharger les infrastructures de drainage conventionnelles. Ce type d'aménagement favorise le développement d'une couverture végétale en utilisant les eaux pluviales à des fins d'irrigation et permet à son tour de créer de nouveaux habitats pour la faune.



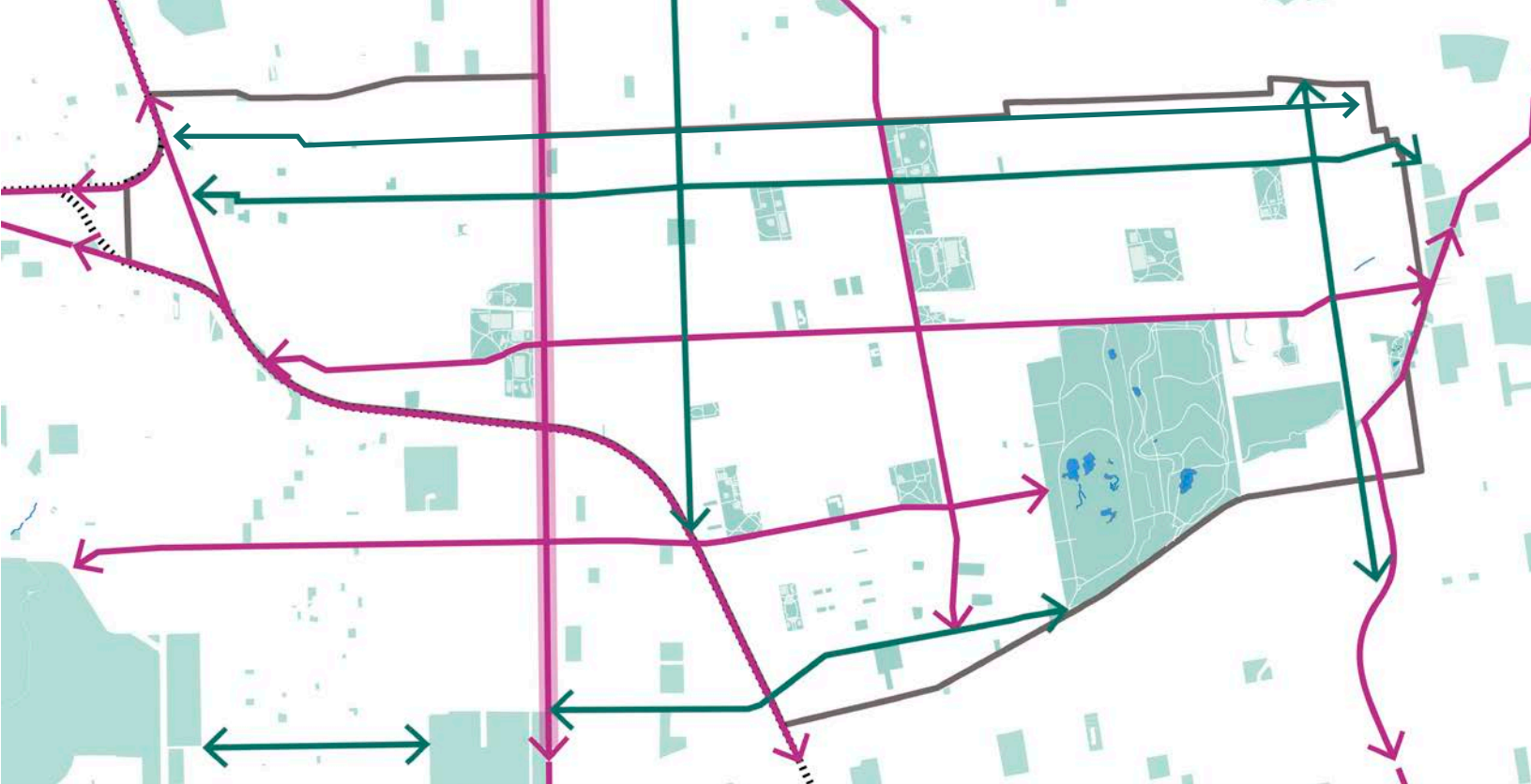
Saillie drainante



Bassin de biorétention sec

- Espace vert
- - - Gestion des eaux pluviales sur rue
- ▨ Points bas
- Milieu hydrique ou humide existant
- Milieu hydrique ou humide proposé
- - - Cours d'eau proposé
- ||||| Voie ferrée





- Espace vert
- Corridor principal
- Corridor secondaire
- Milieu hydrique et humide
- Voie ferrée

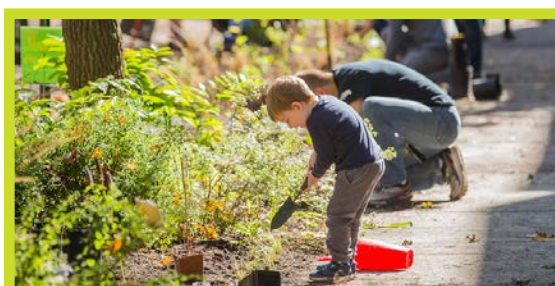
4. Connecter les habitats à toutes les échelles

Le développement de la biodiversité réside dans la création d'une infrastructure verte se déployant sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement ainsi qu'au-delà de ses limites. Pour fonctionner, celle-ci doit s'appuyer sur la connectivité interne et externe de tous les milieux naturels et les espaces verts.

Afin de restaurer la connectivité externe entre nos noyaux de biodiversité, il s'agira de végétaliser de façon importante le domaine public et en particulier les rues (et la voie ferrée) pour créer des corridors de biodiversité. Ceux-ci permettront le déplacement de la faune entre les milieux naturels au sein de l'arrondissement et éventuellement, à plus grande échelle, vers

les noyaux de biodiversité des arrondissements limitrophes et vers ceux de l'ensemble de l'île de Montréal (écoterritoires, parcs-nature et grands parcs).

L'aménagement de passages fauniques contribuera à réduire l'impact de la fragmentation des habitats et sécurisera les déplacements de la faune au sol.



Jardin de rue

5. Impliquer tous les acteurs du territoire

La transition écologique dans le territoire très urbanisé de Rosemont–La Petite-Patrie représente un certain défi d’acceptabilité sociale. En effet, elle impose le verdissement d’endroits inattendus ainsi que de revoir nos modes de vie et de déplacement. Le plan directeur vise la création de milieux de vie qui associent le retour de la biodiversité en ville au développement de modes de vie et de déplacement sains.

Ces changements passeront donc par la participation active de la population ainsi qu’ils nécessiteront son implication. Les stratégies à mettre en place pour assurer la réussite du plan, notamment la gestion différenciée, la déminéralisation massive des ruelles et la diminution des chaussées et du stationnement, demanderont une bonne compréhension de la part de la communauté.

À cet effet, les initiatives citoyennes et l’accompagnement technique par les instances municipales et les entreprises en place seront intensifiés et étendus autant que possible, avec la mise en place d’incitations, voire de formations, et la sanctuarisation d’espaces.



Verdissement de carrés d’arbre

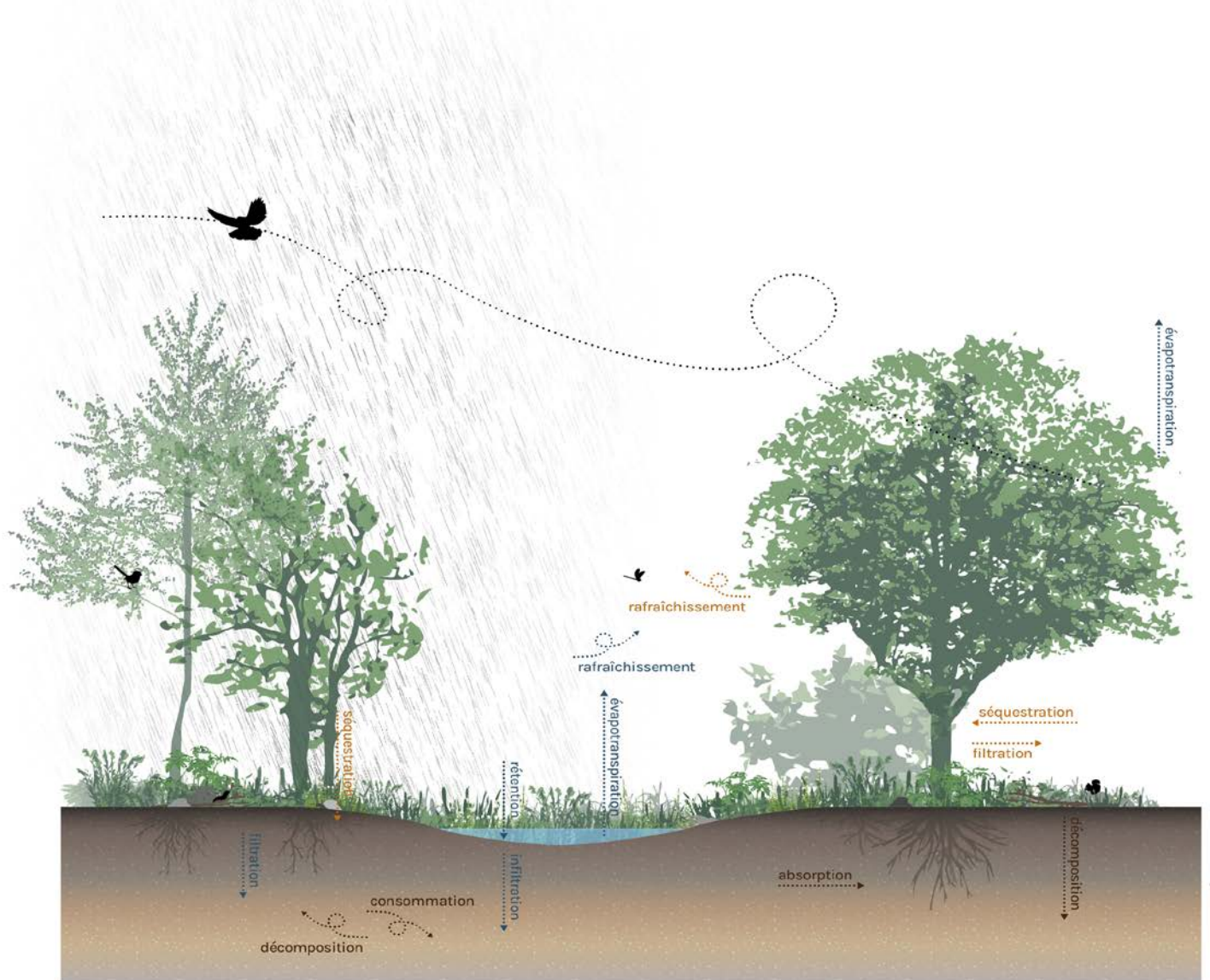


Ruelles vertes

- Espace vert
- Jardin nourricier
- Pieds d’arbres
- Ruelle verte existante
- Ruelle verte proposée
- Milieu hydrique ou humide
- Voie ferrée



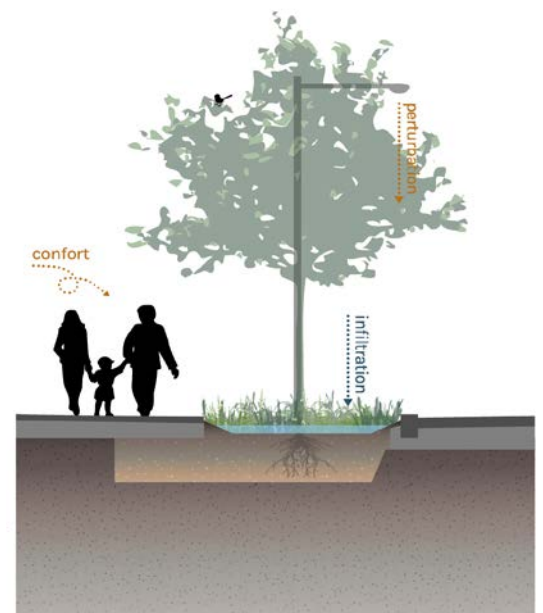
STRATES ÉCOLOGIQUES



Strates ÉCOLOGIQUES

Sol, eau, air

En plus des êtres vivants, le sol, l'eau et l'air sont des composantes fondamentales d'un écosystème fonctionnel. Ces éléments déterminent dans quelles conditions les espèces végétales et animales cohabitent. L'augmentation de la biodiversité repose ainsi sur des conditions environnementales hétérogènes et diversifiées.



SOL



Bois mort - Décomposition



Feuilles mortes - Décomposition



Humus - Absorption



**Micro-organisme - Consommation /
décomposition**

EAU



Pluie - Rafraîchissement



Végétaux - Rétention



Végétaux - Filtration

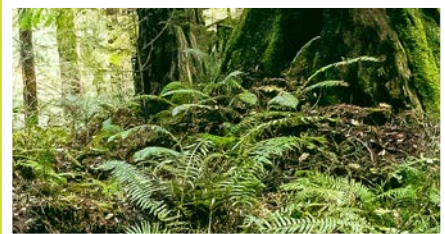


Végétaux et sol - Évapotranspiration

AIR



Conifère - Brise-vent



Végétaux et sol - Séquestration



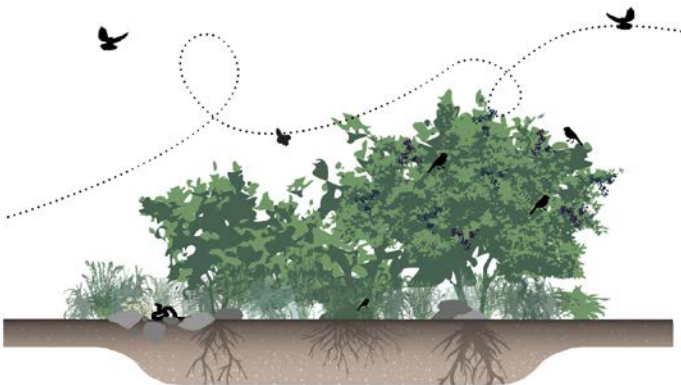
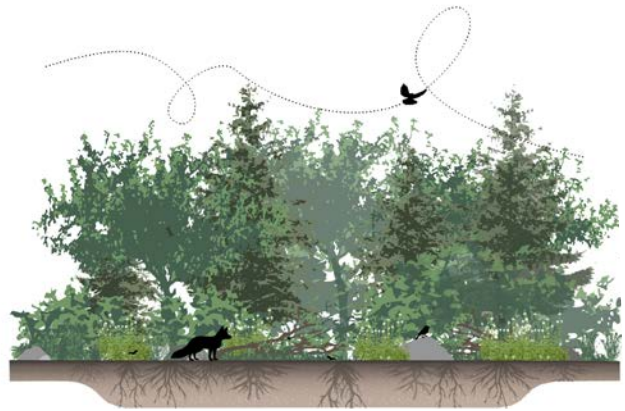
Végétaux - Filtration



Canopée - Rafraîchissement

1. Forêts à trois strates

Cet habitat se distingue par la présence de trois strates végétales (herbacée, arbustive et arborescente). Il a le plus grand niveau de complexité écologique, avec une plus grande biomasse et une diversité végétale plus élevée que les habitats à structure plus simple. Conséquemment, ce type de végétation offre une grande variété de niches écologiques pour la faune.

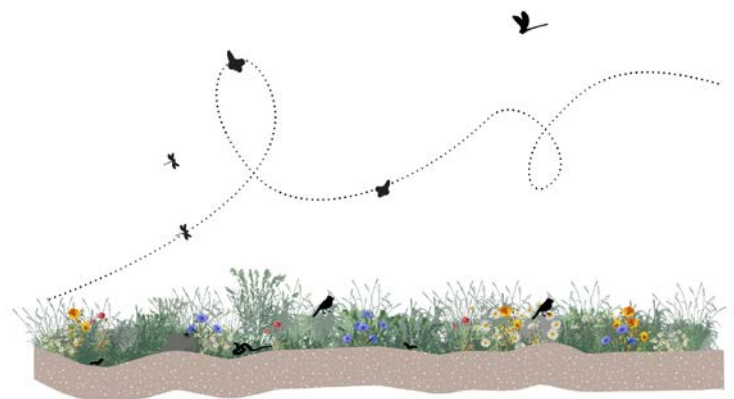


2. Arbustaires

Ces communautés végétales sont dominées par la strate arbustive. Peu d'arbres s'y trouvent, et des vignes peuvent y pousser. Elles offrent support et nourriture aux oiseaux et constituent des abris pour de nombreuses espèces fauniques.

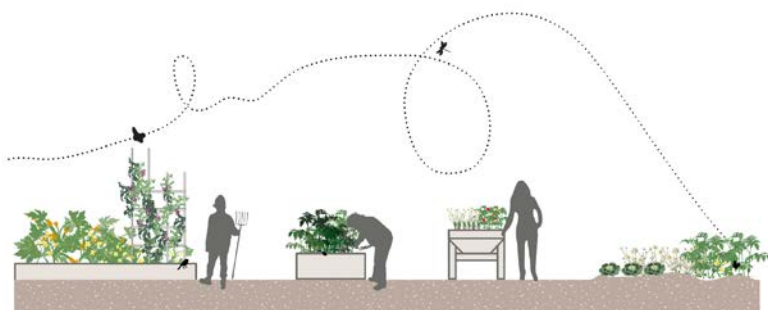
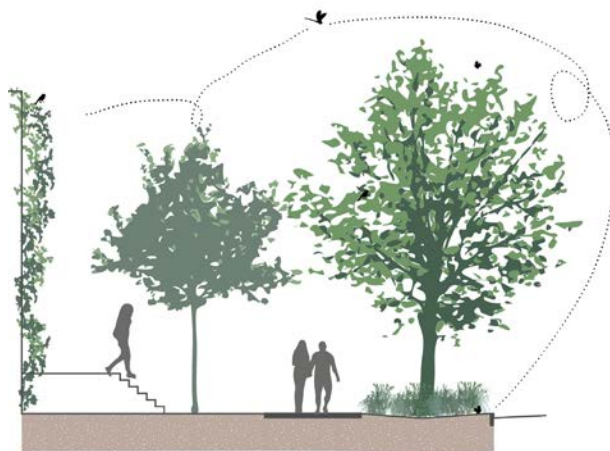
3. Prés fleuris

Ces prés sont dominés par les herbacées, notamment des plantes mellifères qui attirent les pollinisateurs. La présence de ces derniers a un impact important sur la reproduction des plantes notamment les végétaux nourriciers. La diversité végétale et structurale des prés fleuris offre des lieux de reproduction, d'alimentation et des abris pour la faune.



4. Arbres de rue et pieds d'arbres

Parmi les importants rôles écologiques que jouent les arbres de rues, mentionnons leur fonction de support et nourriture par certaines espèces, notamment les oiseaux ainsi que leur importante participation dans la lutte contre les îlots de chaleur au bénéfice du confort urbain. Les pieds d'arbres de rue peuvent être aménagés pour accueillir une diversité d'espèces, par exemple, des plantes mellifères ou de petits arbustes fruitiers.

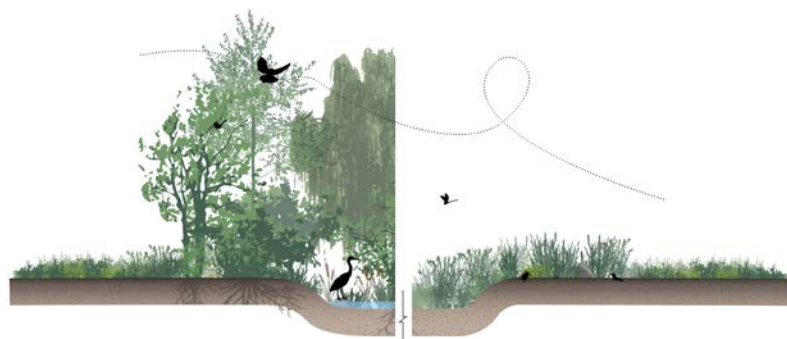


5. Jardins nourriciers

Les jardins nourriciers comprennent les jardins communautaires, les vergers urbains, les aménagements agricoles en terrains privés de même que dans les ruelles et les rues. Ils sont caractérisés par la culture de plantes sélectionnées pour leurs qualités alimentaires, aromatiques ou médicinales.

6. Milieux humides et hydriques

Les milieux humides correspondent à l'ensemble des sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol ou la composition de la végétation qui est dominée par une flore hydrophyte. Les milieux hydriques correspondent aux plans d'eau et cours d'eau et sont également colonisés par une flore hydrophyte. Ces deux types de milieux sont très peu nombreux dans l'arrondissement. Puisque les milieux humides et hydriques jouent un rôle crucial dans le cycle de vie des amphibiens et de nombreux oiseaux aquatiques et reptiles, la superficie de ce type d'habitat gagnera à être augmentée.





Espèces **FAUNIQUES**

L'avifaune (oiseaux) et les chiroptères (chauve-souris) sont très abondants dans l'arrondissement. Au total, 213 espèces d'oiseaux sont connues pour résider dans le quartier ou y transiter lors des migrations.

Du côté de l'herpétofaune (amphibiens et reptiles), mentionnons qu'au moins une tortue serpentine était présente en 2019 au Jardin botanique de Montréal en plus de nombreuses tortues peintes.

Quelques espèces d'intérêt présentes en permanence ou occasionnellement dans l'arrondissement sont sélectionnées en vue de les faire connaître,

de les mettre en valeur et de bonifier leur habitat. Certaines des espèces cibles sont résidentes, alors que d'autres sont migratrices, ce qui fait varier les habitats et les aménagements nécessaires.

L'objectif est de proposer des types d'aménagements pour des espèces ayant le plus de chances d'en profiter parce qu'elles sont résidentes, fréquemment présentes ou parce que leur présence est potentielle dans ce type d'habitat en milieu urbain.

- Forêt à 3 strates
- Arbustaie
- Milieu humide et hydrique
- Pré fleuri
- Gestion différenciée
- Arbre de rue et pieds
- Jardin nourricier

Insectes



Oiseaux



Paruline du Canada



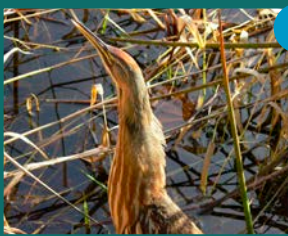
Pioui de l'Est



Chouette rayée



Grive à dos olive



Butor d'Amérique



Faucon émerillon



Cardinal rouge



Merlebleu de l'Est



Crécerelle d'Amérique



Hirondelle bicolore

Amphibiens et reptiles



Couleuvre rayée



Grenouille verte



Tortue serpentine

Mammifères



Renard roux



Chauve-souris rousse



NOYAUX DE BIODIVERSITÉ

Noyaux de biodiversité EXISTANTS ET POTENTIELS

La caractérisation du territoire a permis de relever la présence de noyaux de biodiversité existants sur le territoire de l'île qui entourent Rosemont-La Petite-Patrie à plus ou moins grande distance : le parc-nature du Ruisseau-De Montigny au nord-est, le parc Frédéric-Back au nord-ouest, le parc du Mont-Royal à l'ouest et les parcs La Fontaine et Jean-Drapeau au sud.

Un des objectifs du plan directeur à l'échelle territoriale est d'inscrire l'arrondissement dans ce réseau en reconnaissant ses spécificités, en nommant les noyaux de biodiversité qui le constituent, en les hiérarchisant en fonction de leur impact sur le milieu environnant et de leur potentiel de bonification. Ensuite, il s'agit de les protéger, de les développer, d'étendre les habitats et de former un réseau local cohérent et évolutif adapté à un contexte urbain en mutation constante. Ces noyaux sont les points d'ancrage de la biodiversité dans le territoire.

Noyau principal : Le noyau principal se compose d'espaces verts qualifiés existants qui offrent une richesse et une diversité d'habitats dont la proximité géographique crée un ensemble remarquable aux impacts écologiques positifs dans l'environnement urbain. La présence faunique y est aussi importante.

Noyaux secondaires : Les noyaux secondaires forment un ensemble varié de lieux verdis dont la surface et les qualités paysagères sont des supports suffisamment solides pour soutenir une intensification de la biodiversité, à travers une bonification de l'existant et la création de nouveaux habitats. Ils incluent des groupements de ruelles vertes significatifs et des parcs municipaux de grande superficie (+1 ha).

Noyaux potentiels : Les noyaux potentiels concernent les zones composées de secteurs pauvrement verdis ou entièrement minéralisés relevés comme terrains à fort potentiel de transformation. Ils permettent un rééquilibrage du territoire sur les plans du verdissement et de la biodiversité.

1 Noyau des parcs Maisonneuve et du Bois-des-Pères, du Jardin botanique, du Village et Parc olympique, de la Cité-Jardin du Tricentenaire et du Golf municipal

2 Noyau du parc du Pélican et son réseau de ruelles vertes

3 Noyau des parcs Sainte-Bernadette, Étienne-Desmarteau et Idola-Saint-Jean

4 Noyau du parc du Père-Marquette et son réseau de ruelles vertes

5 Noyau Marconi-Alexandra-Bellechasse

6 Noyau Angus

7 Noyau des anciens ruisseaux

Noyau principal
 Noyau secondaire
 Noyau potentiel





Noyau principal
 Noyau secondaire
 Noyau potentiel

Noyaux de BIODIVERSITÉ BONIFIÉS

Schéma d'ensemble

Chaque noyau de biodiversité identifié est présenté sous forme de plans schématiques. Ces derniers illustrent les stratégies proposées en matière de créations d'habitats et de liens à toutes les échelles, afin d'amorcer le changement.

Reconnaître l'existant : Reconnaître et maîtriser la biodiversité existante est primordial afin d'en assurer sa conservation et protection. La reconnaissance de l'existant permet de faire ressortir des occasions à l'apport en biodiversité.

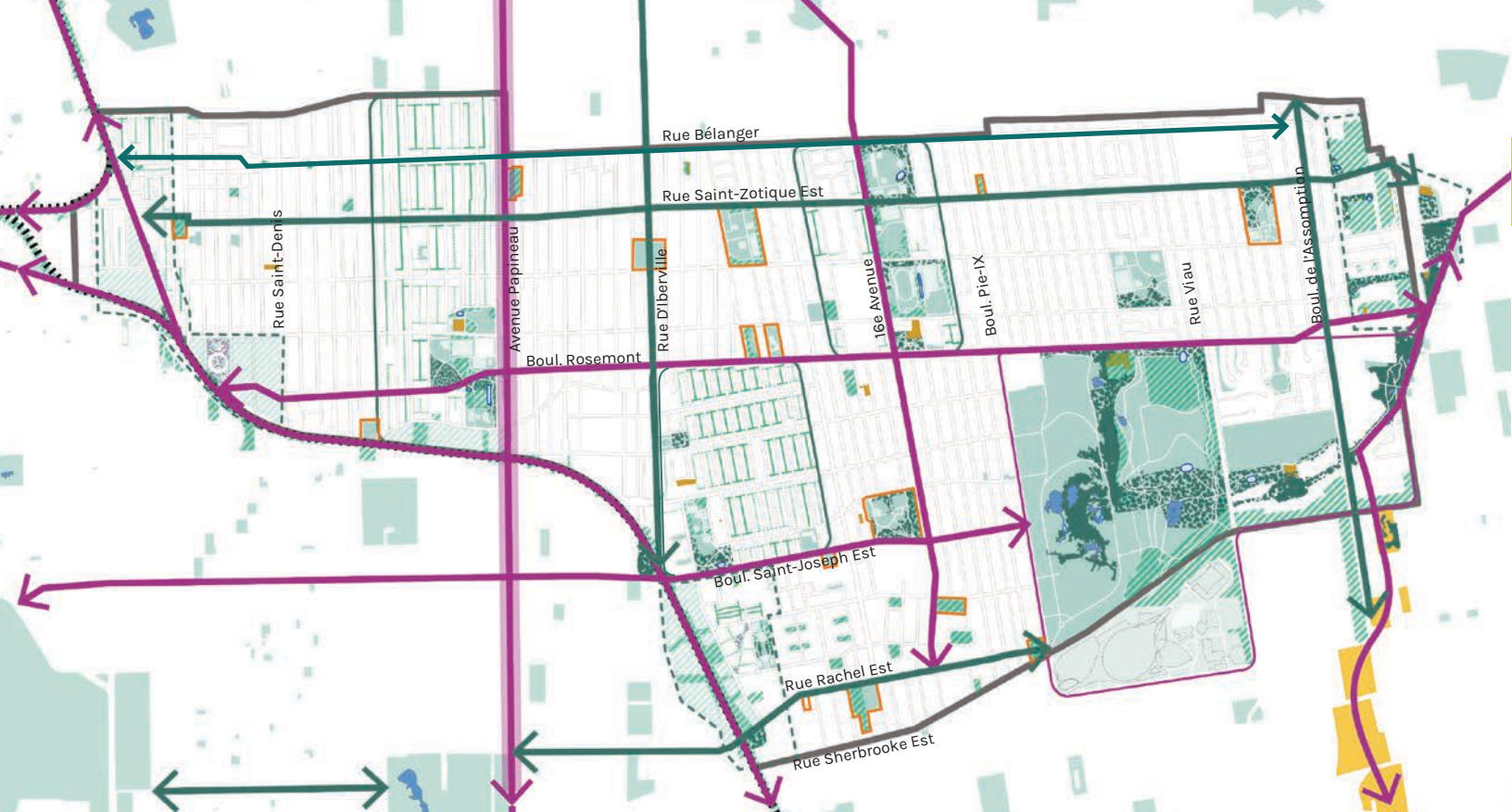
Création d'habitats : La bonification et la création d'habitats a pour but de contrer la fragmentation et d'offrir davantage de diversité sur le plan faunique et floristique. Les zones sans programmation précise de plus de 1 hectare sont ciblées dans les parcs pour l'implantation de divers habitats en complément de ceux déjà existants.

Connectivité interne : Les limitations urbaines et les contraintes biophysiques peuvent être mitigées par de judicieux aménagements pour permettre aux espèces de se déplacer et accéder à des habitats diversifiés.

Connectivité externe : Créer des corridors écologiques de connectivité externe permet de redonner la possibilité pour certaines espèces de ne plus être isolées.



CONNECTIVITÉ



CONNECTIVITÉ

Le choix des corridors a été déterminé selon le souhait de relier un chapelet d'espaces verts significatifs. À chaque tracé proposé se jouxtent au moins trois parcs importants de l'arrondissement. Les rues reconnues comme lieux de destination n'ont pas été identifiées comme corridors.

Corridors à l'échelle de la ville : Les corridors à l'échelle de la ville soutiennent la création de liens entre les parcs-nature et grands parcs à proximité de l'arrondissement.

Corridors à l'échelle de l'arrondissement : La trame des corridors de l'arrondissement vise la connectivité de ses principaux noyaux aux grands parcs et écoterritoires montréalais.

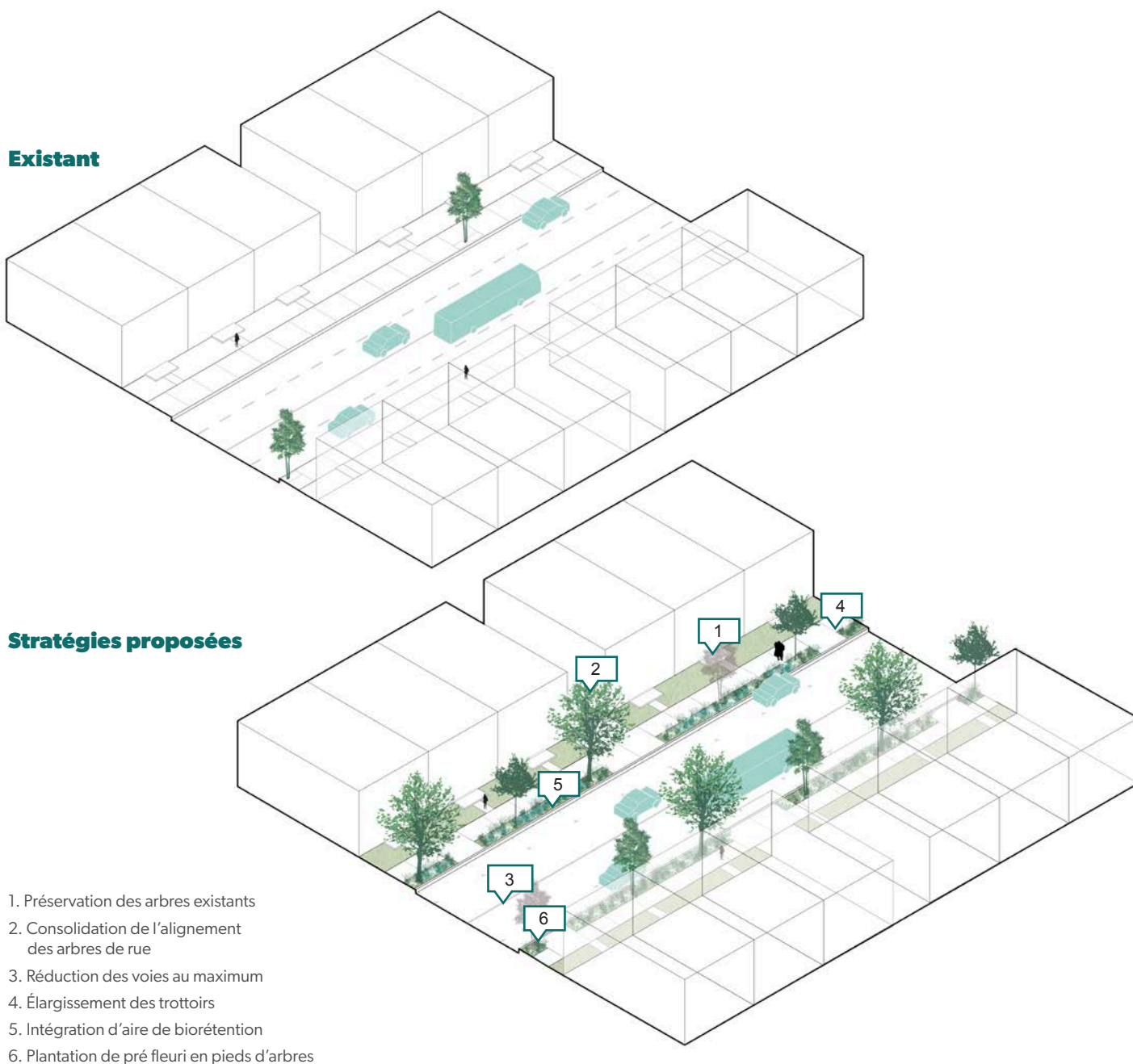
Pas japonais : En lien avec les corridors, l'implantation de pas japonais vise la poursuite d'une connectivité lorsqu'elle s'avère plus difficile à implanter. L'objectif est d'inclure aux noyaux et corridors de biodiversité davantage de parcs et espaces potentiels dont l'interface est en lien avec les différents corridors.

Stratégies pour **LES CORRIDORS**

Corridors typiques

Les axes reliant les noyaux de biodiversité traversent de manière typique des environnements avec un cadre bâti. Des stratégies sont proposées sur les corridors lorsqu'ils ne longent pas un parc, notamment une rationalisation des largeurs de voies et le retrait de stationnements afin de réduire au maximum l'emprise véhiculaire.

Cette réduction permet de libérer de l'espace pour agrandir les trottoirs et intégrer des bandes plantées. Elles peuvent inclure la plantation d'arbres et de pieds d'arbres ou encore l'intégration d'aires de biorétention.

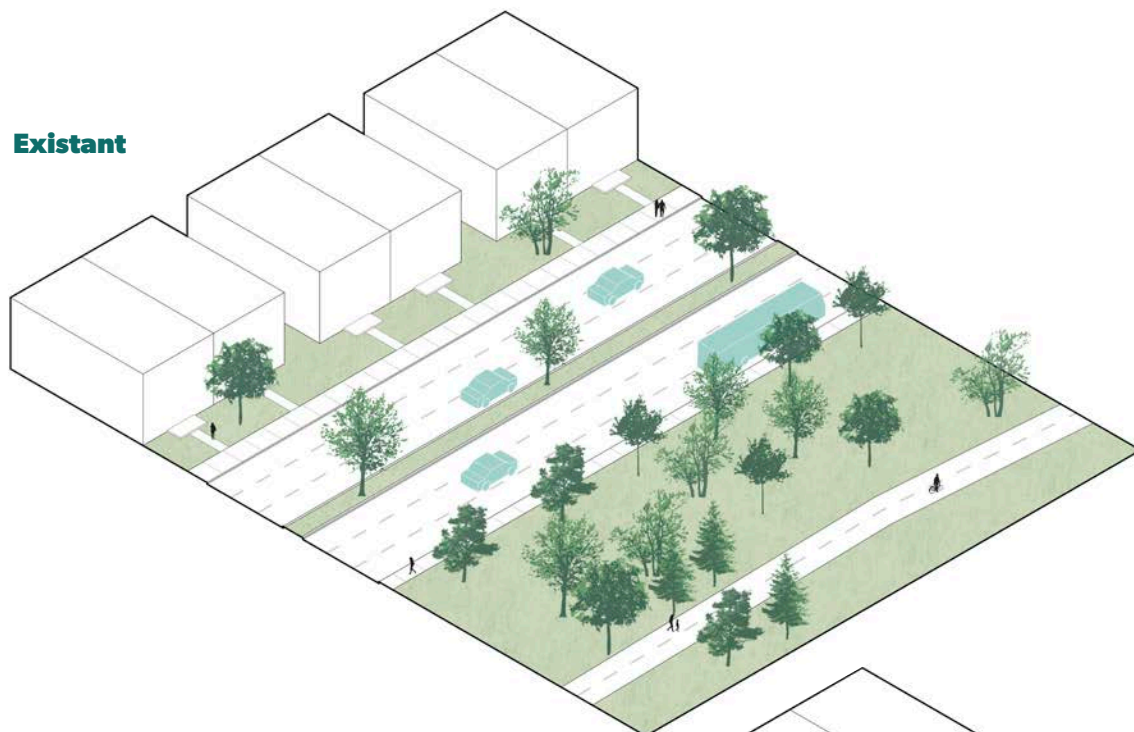


Jonction d'un corridor et d'un noyau de biodiversité

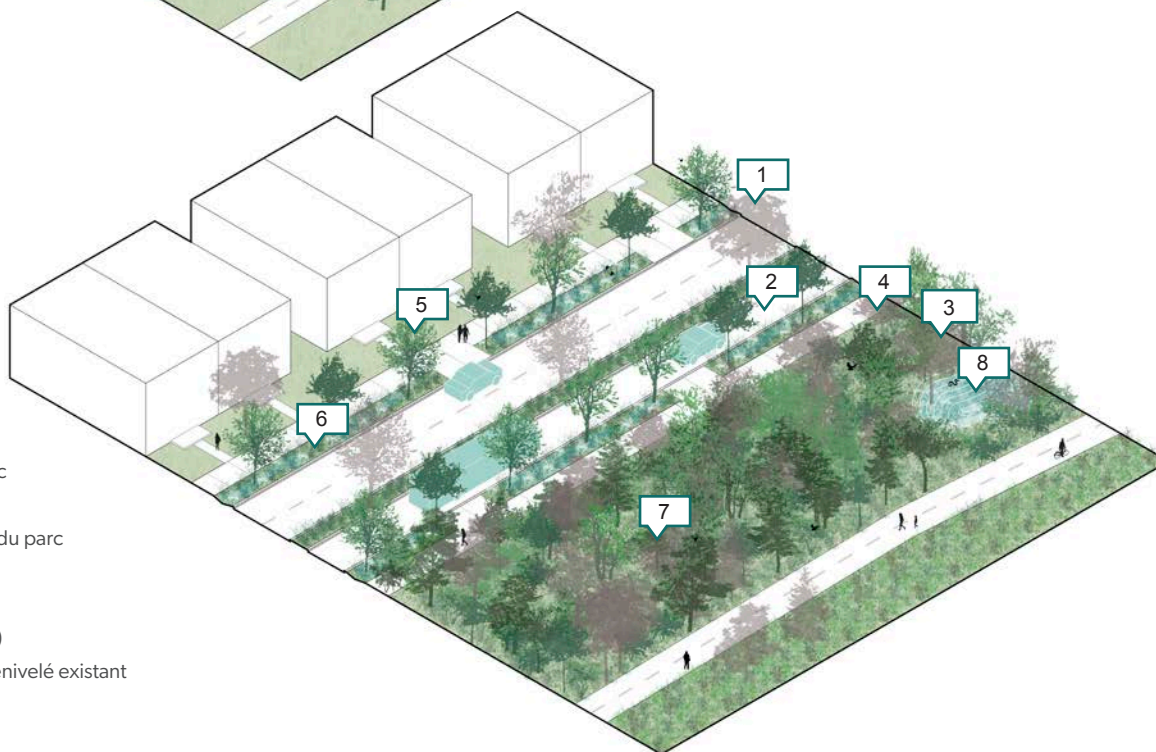
Une mise en valeur plus soutenue est souhaitée lors de la rencontre d'un corridor avec un noyau de biodiversité. Plusieurs stratégies sont proposées, notamment la rationalisation des voies au minimum avec le retrait de certaines voies lorsque possible, ou encore le retrait de stationnements longeant les parcs.

Ces stratégies permettent d'agrandir les corridors piétons et d'implanter des bandes plantées en bordure de rue. L'espace dégagé permettra d'agrandir les superficies consacrées aux divers habitats introduits au sein des parcs. L'implantation d'écoducs peut être préconisée lorsque le corridor est longé de part et d'autre par des habitats.

Existant



Stratégies proposées



1. Préservation des arbres existants
2. Réduction des voies aux abords du parc
3. Prolongement du parc
4. Élargissement des trottoirs aux abords du parc
5. Plantation d'arbres de rue
6. Intégration d'aires de biorétention
7. Plantation de forêt 3 strates (mini-forêts)
8. Création d'un milieu humide dans le dénivelé existant

Boîte à outils pour les **RUES LOCALES ET RUELLES**

Rues locales

La transformation des rues locales représente un apport important au verdissement et à l'amélioration du cadre de vie des citoyens. Des stratégies évolutives et modulables dans le temps sont proposées sous forme d'une boîte à outils, notamment :

- la réduction des espaces de stationnement aux abords d'un parc ou encore d'un côté de la rue pour y implanter des bandes plantées;
- la rationalisation des largeurs des voies pour dégager l'espace pour ajouter des espaces végétalisés;
- l'implantation de saillies autant à mi-îlot qu'aux intersections pouvant prendre la forme de divers aménagements tels qu'un jardin de pluie ou encore un lieu de sociabilité se mêlant au développement d'une écriture végétale complémentaire hors sol (potager) et même aérienne (pergola).

Ruelles

Les ruelles de l'arrondissement représentent des lieux significatifs pour le soutien à la biodiversité. L'idée est de saisir toute occasion de verdir davantage les ruelles. Les stratégies proposent différents niveaux de transformation des ruelles, qui peuvent s'effectuer progressivement en fonction des occasions et des besoins des résidents, notamment par :

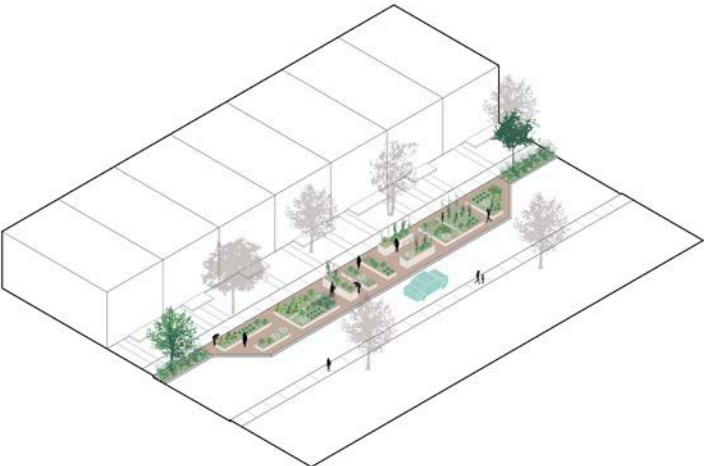
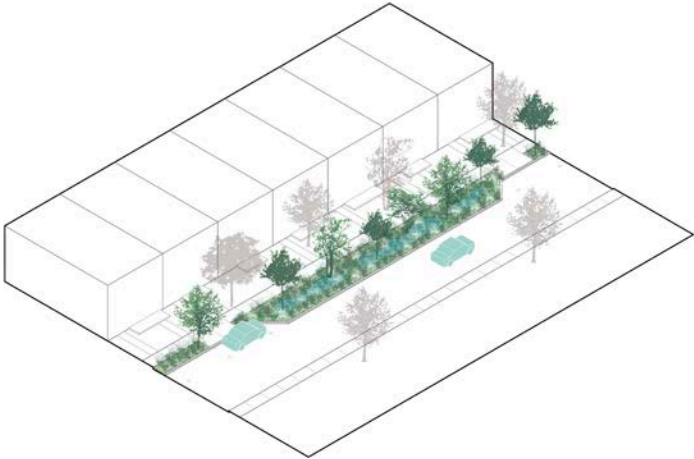
- l'intégration de bacs de plantation ou par la déminéralisation de certains espaces. Ces aires peuvent intégrer des aires plantées au sol;
- le retrait complet de l'asphalte au profit de pavés perméables où le corridor véhiculaire est réduit au minimum afin d'intégrer de la plantation aux limites de la ruelle. En restreignant certains accès véhiculaires, l'occasion d'intégrer des aires de plantation sera plus substantielle;
- la végétalisation verticale permettant d'augmenter le verdissement et la biomasse;
- la modification des surfaces au sol, créant éventuellement l'occasion d'intégrer certains principes des ruelles bleues-vertes.



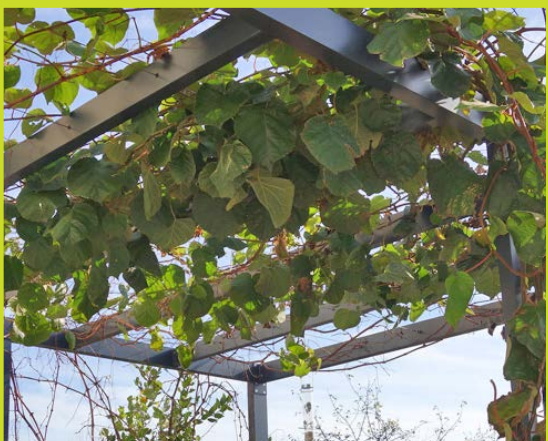
Propositions pour les rues locales



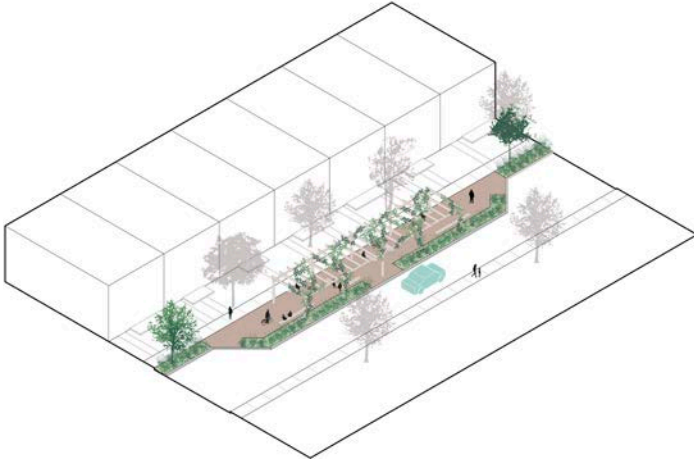
Jardin de pluie



Jardin nouricier



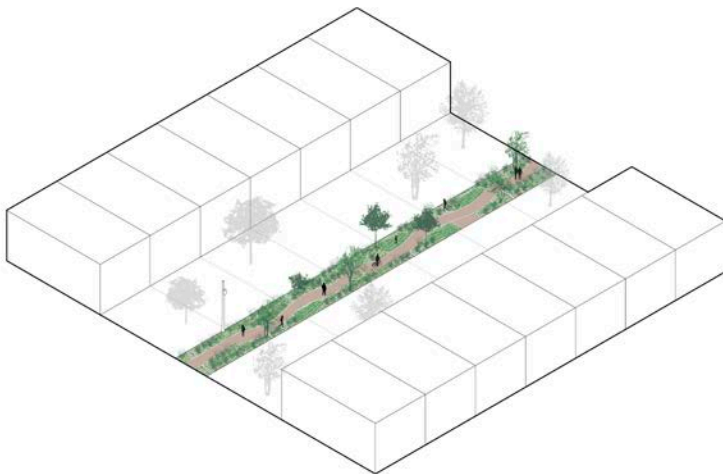
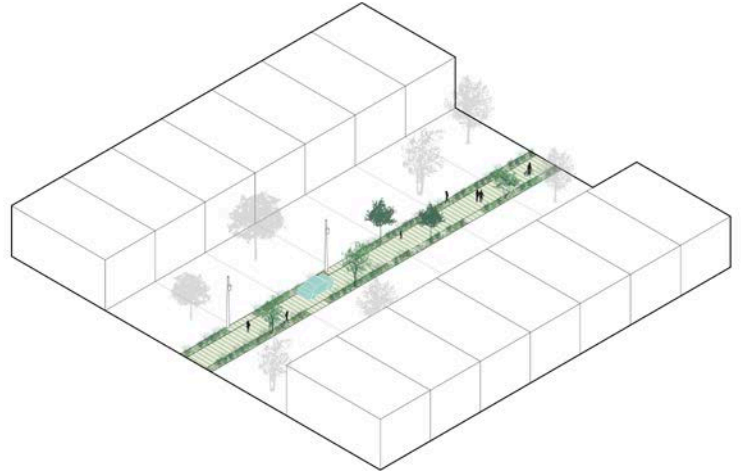
Structure végétale



Propositions pour les ruelles



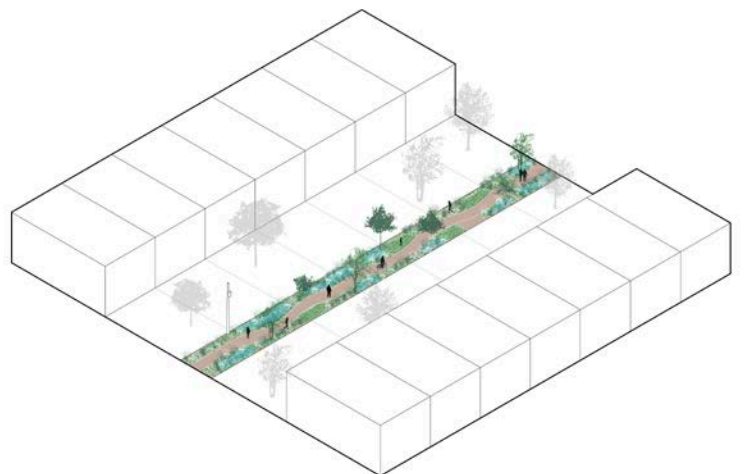
Pavés perméables



Sentier piéton

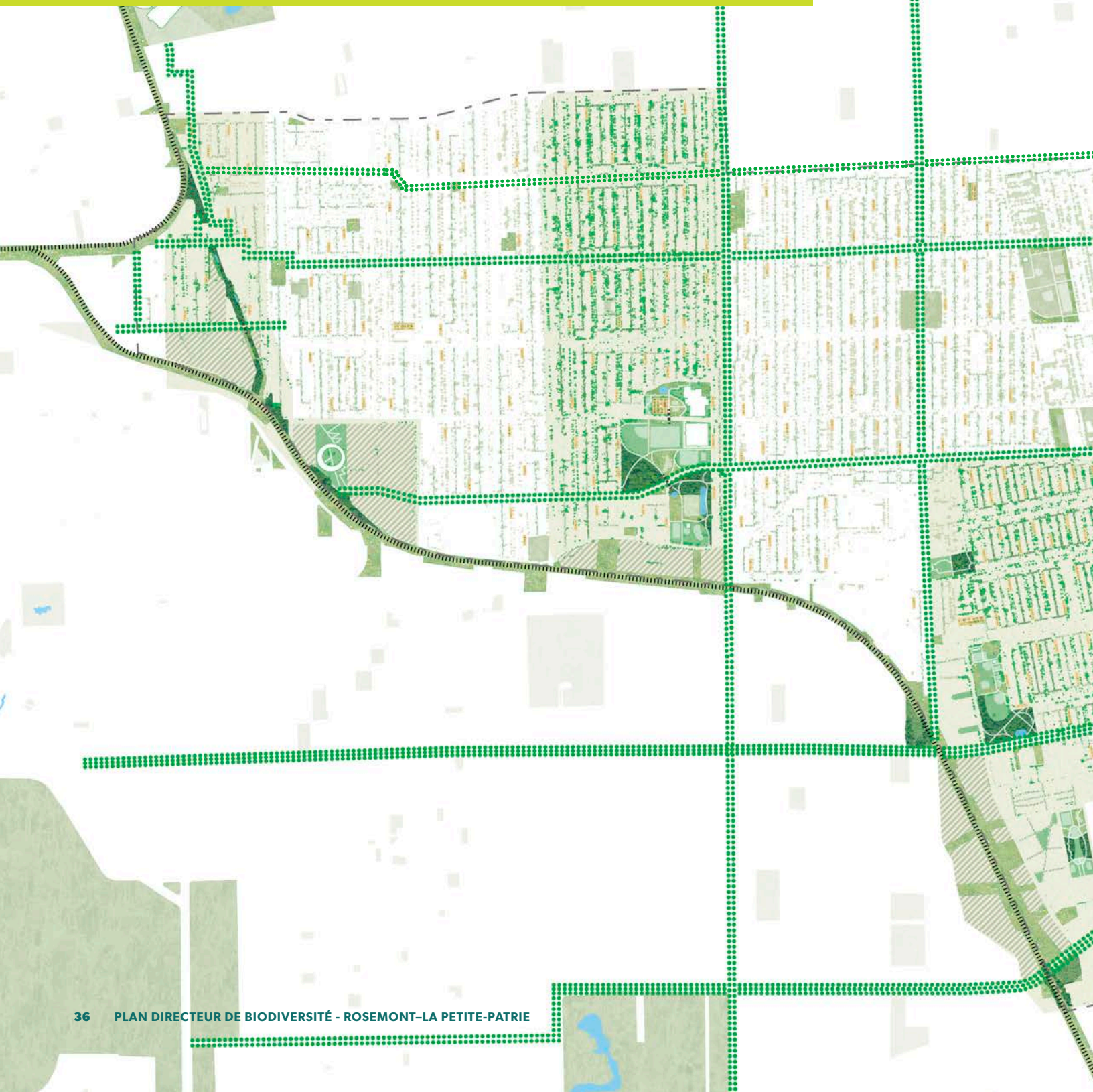


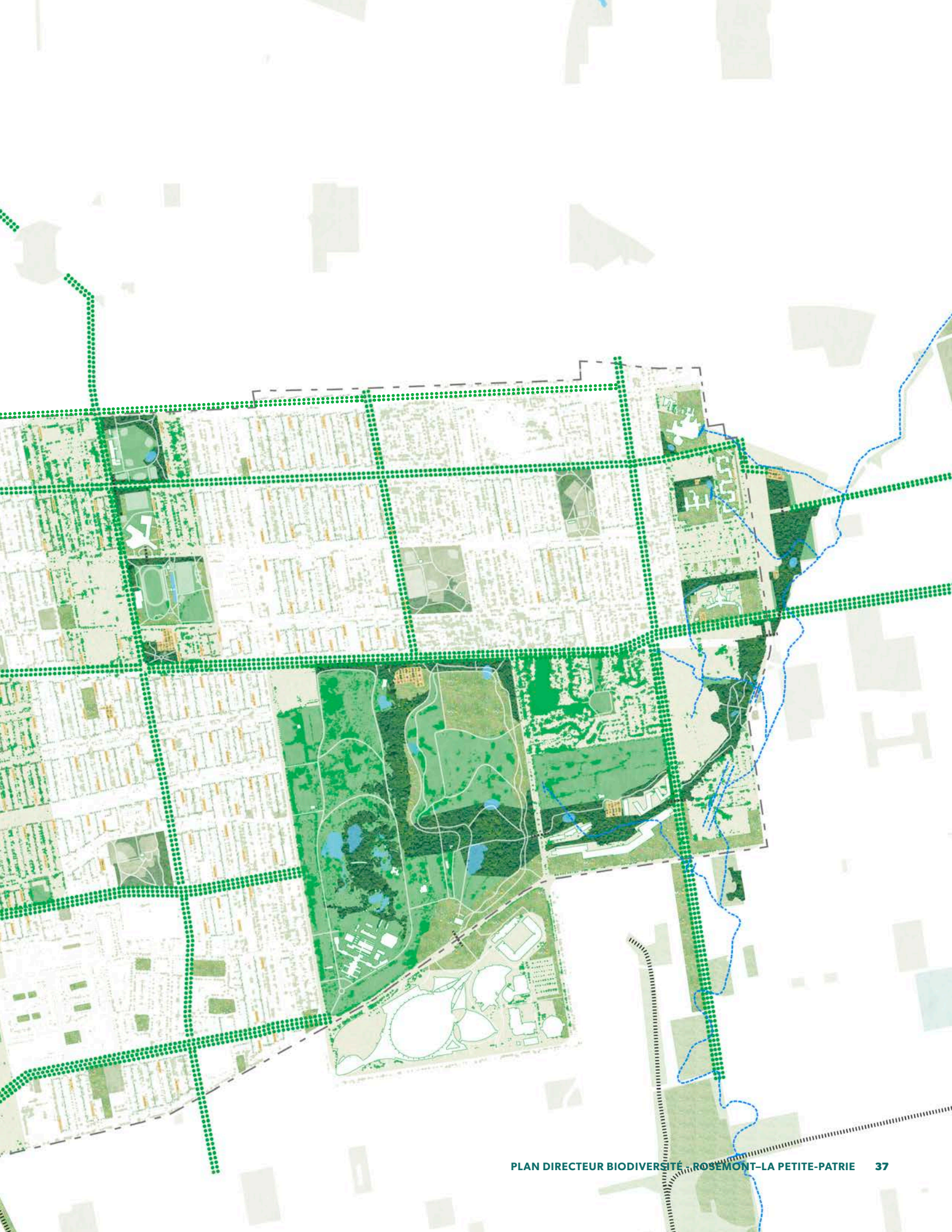
Ruelle bleue



Plan **D'ENSEMBLE**

Le plan d'ensemble illustre les interventions proposées à long terme. Il met l'accent sur les noyaux et les corridors de biodiversité, mais communique également l'importance des espaces verts et des arbres de rue de l'arrondissement comme apport significatif à la biodiversité.







Corridor aux abords d'un noyau de biodiversité et intégration de prés fleuris



Rue locale aux abords d'un parc avec intégration de jardins libres et passerelles vertes



Corridor aux abords d'un noyau de biodiversité et intégration d'un milieu humide



Corridor aux abords d'un noyau de biodiversité et intégration de la forêt à trois strates

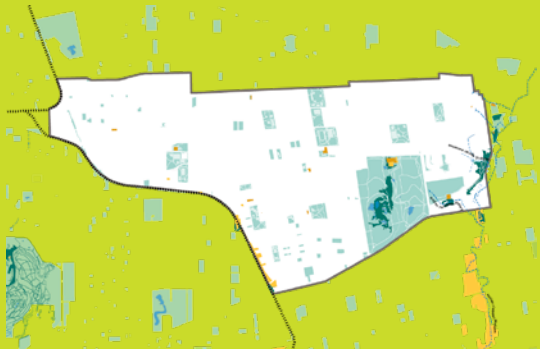
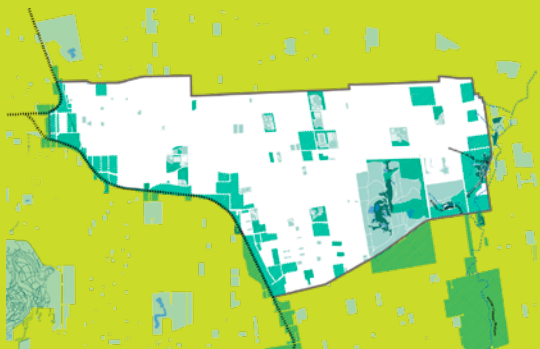


ACTIONS ET INDICATEURS

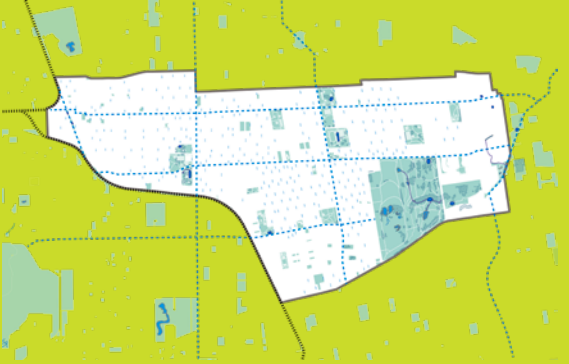


Actions et INDICATEURS

Le présent tableau se veut un premier outil de mise en œuvre pour l'Arrondissement. Il cible des actions à court et moyen termes visant à soutenir la vision du plan directeur. Il a été développé dans l'optique de prioriser certaines actions sur des morceaux de territoire identifiés tout en soutenant leur déploiement

à l'ensemble du territoire. Le plan directeur ambitionne d'agir sur l'ensemble du territoire à moyen et long termes. Dans cet esprit, la vision et les lignes directrices pourront guider tout projet à venir dans l'arrondissement.

Lignes directrices	Actions	Indicateurs
1. Connaître, soutenir et conserver la biodiversité existante 	A. Prioriser les interventions de verdissement au sein des noyaux de biodiversité existants à l'aide des programmes en vigueur (Projets particuliers de construction (PPCMOI), Programme d'aménagement de ruelles vertes, Plan maître de plantation, Programme décennal d'immobilisations (PDI))	Nombre d'interventions
	B. Inscrire les boisés d'intérêt comme milieu naturel protégé au Plan d'urbanisme et créer une réserve naturelle au sens de la loi lorsque requis	Inscription au Plan d'urbanisme 2022 et au sens de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel
	C. Augmenter les espaces végétalisés en favorisant la déminéralisation au sein des noyaux (PDI, programme de déminéralisation)	Superficie de l'espace déminéralisé dans les noyaux
	D. Introduire la trame noire aux abords des noyaux de biodiversité (Plan et programme d'éclairage)	Nombre d'interventions
	E. Améliorer la gestion écologique à même les noyaux de biodiversité: gestion différenciée, intégration des différentes strates végétales et d'habitats variés (mini-forêt, arbustaie, pré fleuri), entretien écologique (Plan de gestion différenciée, programme d'entretien)	Type et diversité d'interventions
	F. Effectuer des bioblitz pour améliorer notre connaissance de la faune et de la flore	Secteurs ciblés en priorité (parc du Bois-des-Pères, abords de la voie ferrée, anciens ruisseaux)
2. Bonifier les habitats existants et en créer de nouveaux 	A. Augmenter l'étendue des habitats existants et assurer leur diversification: implanter des forêts à trois strates (mini-forêts), des arbustaies, des prés fleuris, des jardins nourriciers, des arbres et des arbustes fruitiers, végétaliser les pieds d'arbres, adopter une stratégie de gestion différenciée des pelouses de parcs et boisés, privilégier la plantation d'espèces indigènes et la diversification des types de couvre-sols (PDI, Plan d'action canopée)	Superficie, nombre et type d'interventions
	B. Acquérir des terrains stratégiques pour assurer une répartition plus équitable des parcs et espaces verts en termes de superficies et typologies dans les Milieux de vie verts et actifs (MVVA) (PDI)	Ratio d'espaces verts par habitant par MVVA

Actions et INDICATEURS

Lignes directrices	Actions	Indicateurs
<p>3. Constituer des milieux humides ou hydriques et renforcer la gestion écologique des eaux pluviales</p> 	<p>A. Élaborer un plan de gestion écologique des milieux humides et hydriques en priorité dans le secteur des anciens ruisseaux (PDI et programme)</p> <p>B. Développer nos connaissances et notre savoir-faire pour la création de milieux humides et hydriques ainsi que pour le déploiement de la gestion écologique des eaux de pluie : bassins de biorétention, noues paysagères, jardins de pluie, saillies drainantes, ruelles bleues-vertes (partenariat Ville de Montréal, Jardin botanique, experts, citoyens et autres à préciser)</p> <p>C. S'associer pour des démarches relatives à la gestion des eaux en priorité dans le Jardin botanique et le parc Maisonneuve et mettre en œuvre des plans d'action</p>	<p>Caractérisation, mesures de protection et de mise en œuvre</p> <p>Type d'ouvrages réalisés annuellement</p> <p>Nombre d'interventions réalisées</p>
<p>4. Connecter les habitats à toutes les échelles</p> 	<p>A. Aménager les corridors de biodiversité lors des projets de réfection routière et réduire la largeur de la voie de circulation aux abords des parcs situés au sein des noyaux de biodiversité (PDI)</p> <p>B. Aménager les connexions entre les habitats composant chacun des noyaux de biodiversité (concepts d'aménagement et PDI)</p> <p>C. Planter des passages fauniques (ou écoducs) à des endroits stratégiques lors de travaux de réfection routière (PDI)</p> <p>D. Valoriser et aménager les pas japonais (tous les parcs et les espaces verts situés hors des noyaux de biodiversité) (PDI)</p>	<p>Superficie d'espaces verts et type d'ouvrages dans les corridors de biodiversité</p> <p>Nombre d'habitats connectés</p> <p>Nombre de passages fauniques ou écoducs</p> <p>Nombre de pas japonais aménagés</p>
<p>5. Impliquer tous les acteurs du territoire</p> 	<p>A. Promouvoir la biodiversité : communications, ateliers et activités éducatives, maintenir et augmenter l'appropriation et la participation citoyenne de l'espace public (saillies de trottoirs, jardins de rue, pieds d'arbres, espaces libres d'agriculture urbaine, plantation d'arbres, cueillette de données sur la biodiversité) (Plan de communication et programmes - ruelles bleues-vertes, <i>Faites comme chez vous</i>, Jardins de pollinisateurs)</p> <p>B. Développer un programme de certification des ruelles vertes et bleues afin de suivre l'évolution des aménagements (Programme ruelles vertes-bleues)</p> <p>C. Développer nos partenariats (Ville de Montréal, Jardin botanique, autres arrondissements, institutions et domaine privé) afin de favoriser la biodiversité et la connectivité écologique</p>	<p>Nombre d'activités et de programmes</p> <p>Nombre de certifications</p> <p>Nombre et type d'initiatives avec nos partenaires</p>



PHOTOS

- Alfred Leung (Unsplash) - p.24
Benoit Gauzere (Unsplash) - p.25
Cataloging Nature (Flickr) - p.25
Charles Jackson (Unsplash) - p.24
Charles-Olivier Bourque - p.9, 13, 15, 19
Courtney Smith (Unsplash) - p.21
Eric Bégin (Flickr) - p.25
Éric Carrière - p.18, 40
Fritz Geller-Grimm - p.24
Garrison Stribling (Unsplash) - p.21
Hasan Almasi (Unsplash) - p.21
Heather Mount (Unsplash) - p.21
Jeremy Hynes (Unsplash) - p.25
Jonathan Kemper (Unsplash) - p.21
Kathy Servian (Unsplash) - p.24
Linnea Sandbakk (Unsplash) - p.25
Mark Nenadov - p.25
Markus Spiske (Unsplash) - p.21
Melissa McMasters (Flickr) - p.25
Noah Morse (Unsplash) - p.21
Olivier Blouin - p.16
Patrice Bouchard (Unsplash) - p.25
Pete Nuij (Unsplash) - p.25
Proinsias Mac an Bheatha (Unsplash) - p.25
Ray Hennessy (Unsplash) - p.25
Richard Loader (Unsplash) - p.43
Roman Synkevych (Unsplash) - p.21
Rui Amaro (Unsplash) - p.21
Serafima Lazarenko (Unsplash) - p.21
Sterlinglanier Lanier (Unsplash) - p.21
Tony Mucci (Unsplash) - p.21
Walter Brunner (Unsplash) - p.24
Walter Siegmund - p.25

Pour la réalisation de ce plan directeur, les firmes de consultants Civiliti et Biodiversité Conseil ont déposé un rapport sur l'état des lieux ainsi que le Plan directeur de biodiversité de Rosemont–La Petite-Patrie. Ce document est un résumé.

La démarche a fait l'objet de quatre ateliers de partage impliquant des intervenants de l'arrondissement aux champs d'expertise diversifiés à des étapes stratégiques du mandat.

Le plan directeur est un outil de référence qui guidera les projets d'aménagement au sein de l'arrondissement. Il est également un document de planification soutenant une vision d'ensemble novatrice.

